



INFORMATION & ADHÉSION

SUR INTERNET

sante.hautespyrenees.fr
pour découvrir
les garanties et services
en ligne depuis chez soi
(lien vers
le tarificateur en ligne :
mondepartementmasante.org) :

- Simple et facile d'utilisation
- Libre d'accès et sans engagement
- Gestion des demandes ACS

PAR TÉLÉPHONE

En appelant le N° dédié :

05 57 81 12 50

(prix d'un appel local),
du lundi au vendredi
de 9h à 18h

- Infos formules et garanties
- Conseils, souscription et suivi du contrat
- Aide à l'utilisation des services et outils

SUR RDV

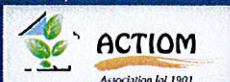
dans les lieux de permanence
En prenant RDV auprès
d'un conseiller ACTIOM
au **05 57 81 12 50**
dans une des permanences
près de chez vous, à
partir du 1^{er} octobre 2019
(infos permanences sur
hautespyrenees.fr ou auprès
des Maisons de la solidarité
départementale).

*Pièces à fournir : tableau des
garanties et tarifs de votre
contrat, attestation de droits
à la CPAM et relevé d'identité
bancaire*

RÉFÉRENT LOCAL ACTION

- Patricia ERRECART
Gérante Cabinet ERCOREP - Expertise en protection sociale
- **06 77 81 84 95**
- 5bis rue Victor Hugo - 65000 TARBES
- Mél. : perrecart@orange.fr
- N° ORIAS 09052176

en partenariat avec



Ne pas jeter sur la voie publique - Direction de la communication du Département des Hautes-Pyrénées - FM-07/2019

HAUTES-PYRÉNÉES SANTÉ, LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ POUR TOUS !



PLUS D'INFORMATIONS :

05 57 81 12 50^(*)

^(*)Prix d'un appel local

sante.hautespyrenees.fr

en partenariat avec





AVEC HAUTES-PYRÉNÉES SANTÉ, LE DÉPARTEMENT FACILITE

L'ACCÈS AUX SOINS POUR TOUS LES HAUT-PYRÉNÉENS

Chef de file de l'action sociale, le Département est garant des solidarités territoriales et humaines et de l'accès aux droits.

Ainsi en partenariat avec ACTIOM, association d'assurés, le Conseil départemental des Hautes-Pyrénées a décidé de proposer une complémentaire santé à prix négociés et accessible à tous ses habitants.

Par cette action, le Département s'engage à renforcer l'accès aux droits et lutter contre le renoncement aux soins des habitants des Hautes-Pyrénées, notamment les plus fragiles souvent exclus du système médical pour raisons financières.

Hautes-Pyrénées Santé s'inscrit dans la stratégie de développement social des Hautes-Pyrénées Solid'Action65.

LE RÔLE D'ACTION

L'association ACTIOM « Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat » est une association d'assurés Loi 1901 totalement indépendante. Son rôle est de représenter et de défendre les intérêts de tous ses adhérents face aux assureurs et mutuelles, afin de négocier et obtenir les meilleures conditions : garanties, options, tarifs, services et avantages, partenaires...

Dans le cadre de son opération « Mon Département Ma Santé », l'association ACTIOM négocie auprès des compagnies d'assurances et des mutuelles, des contrats collectifs à adhésion facultative. Le but est d'obtenir des tarifs négociés et mutualisés au niveau national pour faire bénéficier ses adhérents d'avantages et de garanties améliorées par rapport à un contrat individuel en assurant une stabilité des coûts.

ACCOMPAGNEMENT ET CONSEIL

Parce que bien choisir sa mutuelle peut prendre du temps, le référent local et les conseillers ACTIOM vous apportent un conseil personnalisé pour vous accompagner dans votre démarche (analyse du contrat, calcul de tarifs et comparatifs, procédures d'adhésion et de résiliation, etc.) dans le cadre de permanences organisées sur tout le territoire. Ils peuvent également vous accompagner dans une demande d'aide au paiement d'une complémentaire santé (ACS) pour bénéficier d'une réduction du coût de votre complémentaire santé (en fonction de vos revenus).

AVEC HAUTES-PYRÉNÉES SANTÉ, UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

POUR TOUS LES HAUT-PYRÉNÉENS

POUR QUI ?

Hautes-Pyrénées Santé est ouverte aux particuliers habitant dans les Hautes-Pyrénées (résidence principale ou secondaire) ou y travaillant (salarié, commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral).

Des solutions adaptées à votre situation et à votre budget.

DES OFFRES VARIÉES

- Le choix entre plusieurs contrats de complémentaires santé et jusqu'à 10 niveaux de garantie pour répondre aux attentes de chacun ;
- Des solutions pour les actifs et les seniors sans limite d'âge à la souscription ;
- des solutions personnalisées (prestation modulable au sein d'une même famille, garantie obsèques...).

DES TARIFS MUTUALISÉS*

- 100% santé intégré (0€ de reste à charge sur l'optique, auditif et dentaire) ;
- Gratuité au 3^{ème} enfant ;
- Réduction tarifaire pour le conjoint.

DES AVANTAGES*

- Pas de sélection médicale ni délai de carence ;
- Assistance santé 24h/24 ;
- Cotisations déductibles en Loi Madelin pour les travailleurs indépendants ;
- Réseaux de soins performants (Carte Blanche, Itélis...)
- Géo Sentinel, bracelet électronique avec détection de chute
- Prise en charge jusqu'à 3 mois de cotisation en cas d'hospitalisation.

() Selon la formule choisie*